

Réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais du 24 janvier 2011 au sujet de l'accueil de requérants à l'abri PC « En Oie »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez par la presse qui s'en est fait largement l'écho, la Municipalité n'a pas attendu cette interpellation pour chercher des solutions aux divers problèmes posés par la présence et l'activité des requérants d'asile hébergés dans l'abri PC « En Oie ». Au surplus, un communiqué de presse paru le 1^{er} février dernier a fait état des résultats des dernières discussions entre l'Etat, l'EVAM et la Municipalité.

Ce communiqué de presse est retranscrit ci-après ; il contient l'ensemble des réponses aux questions posées par les interpellateurs.

Lundi 31 janvier 2011, une séance de travail a réuni à Nyon la Municipalité de Nyon in corpore, le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, accompagné par Didier Vautherin, représentant de la police cantonale ainsi que Pierre Imhof, directeur de l'EVAM.

Les discussions ont permis d'entériner les mesures suivantes :

- *Diminution significative du nombre de requérants d'asile logés à Nyon (soit de 50 personnes, pour passer de 130 actuellement à 80) d'ici au 1er mars 2011; le canton s'engage à fournir chaque semaine à la Municipalité le décompte des requérants d'asile logés dans l'abri PC, pour lui assurer le suivi de cet objectif.*
- *Renforcement des mesures d'accompagnement ; des travaux d'intérêt généraux, des modules de socialisation et des cours de français sont quelques-unes des mesures qui permettent de lutter contre le désœuvrement des requérants.*
- *Renforcement des mesures de sécurité, en sus de la présence d'un surveillant 24h/24 déjà mise en place par l'EVAM, notamment par un renforcement de contrôles policiers, pour enrayer les trafics illicites aux alentours du centre.*

La mise en œuvre de ces mesures sera assurée par deux groupes de travail : un groupe de travail « social », présidé par M. Olivier Mayor, Municipal en charge des affaires sociales et un groupe de travail « sécurité », présidé par Mme Elisabeth Ruey-Ray, Municipale en charge de la police.

Dans ce dossier, la pierre d'achoppement reste la date de fermeture de l'abri PC comme centre d'hébergement provisoire pour les requérants d'asile, la Municipalité ayant déjà demandé sa fermeture alors que l'EVAM et le Canton insistent sur la nécessité de disposer d'une structure alternative avant de fermer le foyer.

Actuellement, le projet de pavillons d'hébergement destiné au logement de 60 requérants d'asile à Nyon est bloqué par des recours. La situation de l'hébergement de requérants d'asile dans le district de Nyon sera évoquée lors de la prochaine Assemblée des Syndics, convoquée le 24 février 2011 par le Préfet. M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba y assistera.

Parallèlement à ces discussions, la Municipalité était convoquée lundi 14 février, avec l'EVAM, devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyers du district de Nyon au sujet de la résiliation de bail de l'abri de protection civile. Devant cette instance, une prolongation unique et définitive d'un an a pu être négociée et acceptée par les deux parties. La Municipalité a finalement préféré prendre cette décision plutôt que de poursuivre une bataille à l'issue incertaine devant le Tribunal des Baux et Loyers. D'autant que, comme l'annonce le Chef du DINT dans le communiqué de presse relatant cette séance de conciliation, des pistes de solution dans les villes de plus de 2000 habitants sont en vue.

En conclusion, la Municipalité confirme prendre et avoir pris toutes les dispositions de sa compétence permettant, à défaut de pouvoir fermer l'abri, de diminuer au maximum les nuisances liées à l'occupation de l'abri PC, et ceci dans l'attente de sa fermeture.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2011.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire adj.:

D. Rossellat



V. Preti